

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/17B.I
Paris, 17 mai 2004
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

Suzhou, Chine
28 juin – 7 juillet 2004

Point 17B.I de l'ordre du jour provisoire : Suivi du rapport périodique pour les États arabes

RÉSUMÉ

Ce document contient les informations concernant les actions de suivi du rapport périodique pour les États arabes, y compris les mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme régional adopté par le Comité lors de sa 27^e session et la publication du Rapport périodique de l'année 2000.

Projet de décision 28 COM 17B. I : voir paragraphe 6.

1. En 2003, le Comité a approuvé un Programme régional préparé par le Centre du patrimoine mondial en tant que suivi de l'exercice de rapport périodique pour les États arabes, effectué au cours de l'année 2000. Le Comité a également recommandé que les modules d'assistance et les projets proposés dans le programme régional fassent l'objet d'une étude ultérieure en collaboration avec les organisations consultatives et les partenaires nationaux et régionaux compétents, et il a affecté un montant de 80 000 dollars EU pour lancer cette mise en œuvre.

2. Parallèlement, le Comité a demandé au Centre de publier les résultats du rapport périodique 2000 en faisant usage de ressources extrabudgétaires et de le mettre également à disposition sous forme électronique, en CD ROM ou sur le site Internet du Centre.

3. Au cours de la période écoulée entre la dernière session du Comité (juin/juillet 2003) et la préparation de ce rapport, le Centre a mis en place deux contrats avec l'UICN et l'ICCROM pour développer des modules d'assistance. Ceux-ci devraient être prêts en novembre 2004. Comme mesure suivante, le Centre a envisagé l'organisation d'une vaste conférence consultative au niveau régional faisant appel à des experts en politique, directeurs des organisations du patrimoine de chaque État arabe, pour présenter et revoir ensemble les modules d'assistance préparés en collaboration avec les organisations consultatives.

4. À la même occasion, le Centre aimerait inviter des représentants de la communauté des donateurs, y compris du secteur privé. Cette réunion fournirait en fait une occasion idéale d'échanges fructueux entre les bénéficiaires (les États parties), les experts et les partenaires techniques (les organisations consultatives, les experts des États parties, le Centre du patrimoine mondial) et les partenaires financiers (fondations, représentants des agences de coopération, secteur privé, etc.), fondés sur des propositions concrètes, scientifiquement saines et opérationnelles (c'est-à-dire les modules d'assistance). L'un des principaux problèmes identifiés dans le rapport périodique, et en général au sein des États arabes, est en fait le manque de capacité dans la région pour formuler des propositions de projets adéquates et conformes aux critères et au format des requêtes d'Assistance internationales au titre du Fonds du patrimoine mondial.

5. Il importe de mentionner qu'en plus des deux contrats avec les organisations consultatives, le Centre poursuit la mise en œuvre des recommandations du Comité concernant le suivi de l'exercice de rapport périodique dans le cadre de ses activités ordinaires mais aussi dans le cadre de projets extrabudgétaires. Pour prendre un exemple, des modules de formation sont en cours de développement grâce à un programme extrabudgétaire pour le développement de la capacité de gestion de l'information, financé par les autorités flamandes. Le Centre saisit aussi toutes les occasions de favoriser la mise en œuvre de la Convention dans la région, en s'attachant tout particulièrement aux besoins et priorités identifiés dans les rapports périodiques. Des ateliers de formation sur la mise en œuvre de la Convention ont été organisés (et doivent se dérouler bientôt) pour les États du Golfe, qui ont fait preuve d'un certain retard dans la remise de listes indicatives et de dossiers d'inscription, et pour l'Irak, en raison des événements de 2003.

6. Entre-temps, le Centre a pu affecter 20 000 dollars EU provenant d'un fonds en dépôt établi par le gouvernement néerlandais pour soutenir les activités du patrimoine mondial afin de couvrir le coût de publication des rapports périodiques. Cette publication, qui devrait être prête à être distribuée au moment de la session du Comité à Suzhou, a également été intégrée au site Internet du Centre. Elle contient un résumé révisé des constatations de l'exercice de rapport périodique 2000 plus une information sur les actions de suivi réalisées par le Centre, y compris le Programme régional pour les États arabes tel qu'approuvé par le Comité. La

publication est disponible en anglais et en français. Une version en arabe pourrait aussi être publiée si les ressources nécessaires deviennent disponibles.

Projet de décision : 28 COM 17B.I

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Prend note des progrès effectués dans la mise en oeuvre du Programme régional pour les États arabes et de l'avancée quant aux besoins prioritaires identifiés dans le rapport périodique soumis par les États arabes en 2000 ;*
2. *Remercie le gouvernement néerlandais pour l'appui apporté à la publication du rapport périodique des États arabes ;*
3. *Demande au Centre et aux organisations consultatives de poursuivre le développement des modules d'assistance ainsi que des projets dans le cadre de la stratégie définie dans le Programme régional pour les États arabes approuvé par le Comité en 2003, et de consulter pour ce faire les États parties concernés ;*
4. *Demande également au Centre de faire rapport, pour étude par le Comité lors de sa 30e session, sur le résultat de la réunion régionale prévue en 2005 afin de présenter et de revoir les modules d'assistance et de mobiliser des ressources extrabudgétaires en vue de leur mise en œuvre.*